

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

Mopac introduit une procédure de consultation dans le cadre de sa restructuration

Berne, le 22 septembre 2016

Comme annoncé le 23 août 2016, l'entrepreneur bernois Hans-Ulrich Müller s'est déclaré prêt à reprendre une partie de l'entreprise de Mopac modern packaging AG (« Mopac »). Dans la mesure où la nouvelle société se concentrera sur les compétences-clés de l'actuelle Mopac, la restructuration envisagée n'ira malheureusement pas sans une réduction de ses effectifs.

Le 22 septembre 2016, Mopac a ainsi introduit une procédure de consultation auprès de ses employés en vue d'un licenciement collectif. Il apparaît à ce jour que près d'un tiers des 154 employées et employés de Mopac pourront être réengagés par la nouvelle société. Mopac entend collaborer étroitement avec les autorités cantonales et locales, ainsi qu'avec d'autres employeurs, afin de trouver des solutions individuelles pour les employées et employés concernés par un éventuel licenciement. La procédure de consultation dure jusqu'au 7 octobre 2016. Mopac informera ensuite au sujet des mesures qui seront prises.

Pour toutes autres informations :

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00